



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2017/45

Chapitre 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Actualisation de la procédure d'attribution des conventions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon – Précision apportée aux règles d'éligibilité des dossiers d'AOT relevant du secteur associatif

L'an deux mille dix-sept, le 17 juillet, à 8h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. L'absence de quorum lors de la séance prévue le 5 juillet 2017 a entraîné le report de cette séance.

Séance du 17 juillet 2017

Date de convocation :
6 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 12
Vote(s) pour 12
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Agnes PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice Présidente, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget du SMADESEP, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Marc AUDIER** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Guy KLETTY** Conseiller Syndical, **Mme Ginette MOSTACHI** conseillère syndicale, **Mme Pascale BOYER** conseiller Syndical

Etaient invités et présents:

Mme Sophie VAGINAY, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, M. Denis NOGUIER EDF, M. Philippe CATELAIN, Président du Syndicat des professionnels et Prestataires de Serre-Ponçon

Etaient excusés:

Mme Valérie GRENARD, M. Robert FRAYSSINES, M. Roger MASSE, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Exposé des motifs :

Par convention de 2008 puis de décembre 2015 contractée avec E.D.F. et la DREAL Paca, le S.M.A.D.E.S.E.P. assume la gestion touristique du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon. Dans ce cadre, le syndicat a capacité à délivrer des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) de ce domaine public concédé.

Le Président rappelle au comité syndical que les premières conventions d'AOT délivrées en juin 2008 arrivent à échéance en juin 2018. Il avait été proposé par délibération de fixer deux sessions d'instruction avec des dates de réception des dossiers au plus tard le 15 septembre et le 15

décembre pour une décision le 15 novembre et le 15 février. Mais, il apparaît plus judicieux de proposer les dates du 30 septembre et du 31 décembre pour la réception des dossiers pour une audition avant la fin de l'année 2017 pour la première cession et au courant du mois de mars 2018 pour la deuxième cession.

Le Président constate par ailleurs que certaines associations bénéficiant d'AOT « non économiques » arrivent à échéance en juin 2018 : comme tout bénéficiaire d'AOT, ces associations seront sans doute amenées à proposer le renouvellement de leur demande pour bénéficier d'une nouvelle autorisation. Constatant le caractère parfois contestable des motifs ayant, à l'origine, aboutis à l'autorisation de s'implanter sur les berges du lac, le Président propose que ces associations puissent se prévaloir au titre de la demande d'AOT qu'elles déposeront sans doute, d'une attestation du Maire de la Commune d'implantation certifiant la réalité de leur activité associative.

Ces propositions ont été validées par la commission Tourisme du 29 juin 2017.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention de mise à disposition du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon souscrite avec E.D.F. et l'Etat le 9 décembre 2015,
- L'arrêté interpréfectoral n°05-2017-06-28-001 du 27 juin 2017 portant exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon et le plan d'eau d'Embrun et valant règlement particulier de Police ;

CONSIDERANT :

- Les missions et les compétences reconnues au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté préfectoral et convention susvisés ;
- La nécessité de modifier les dates des 2 cessions et de clarifier les règles d'éligibilité pour les associations présentes autour de Serre-Ponçon ;
- Les propositions formalisées par la Commission Tourisme du 29 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juillet 2017 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **DECIDE** de réceptionner les dossiers d'AOT en 2 phases :
 - o Dossiers reçus avant le 30 septembre 2017 : auditionnés avant le 31 décembre 2017,
 - o Dossiers reçus avant le 31 décembre 2017 : auditionnés avant le 31 mars 2018,

- **PRECISE** une règle d'éligibilité concernant les AOT du secteur associatif non économique : le Maire de la Commune concernée par la demande d'AOT devra être préalablement saisi afin de certifier la réalité de la vie associative du pétitionnaire ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL